

Fais bouger ta Ville !

Vivre la Ville
SAINT-AVOLD

CMJ

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
DE SAINT-AVOLD



ÉLECTION

du CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Mandat 2018/2020

ELUS POUR :

- EXPRIMER NOS IDÉES,
- ÊTRE LES PORTE-PAROLLES DE NOS CAMARADES,
- RÉALISER DES PROJETS QUI TIENNENT À CŒUR AUX JEUNES DE NOTRE VILLE,
- NOUS PRÉPARER AUX RESPONSABILITÉS DE CITOYEN,
- NOUS IMPLIQUER DANS LA VIE SOCIALE ET CIVIQUE.

Le Conseiller Municipal des Jeunes de Saint-Avold est le représentant de la jeunesse de la Ville et le porte-parole des jeunes de son collège et de son quartier. Il est élu pour deux ans.

Le conseiller propose **des idées nouvelles, fait connaître les souhaits des jeunes et apporte sa contribution à de nombreux projets de la commune.**

Au cours de son mandat il est :

- amené à accompagner M. le Maire à certains rendez-vous,
- à l'honneur dans diverses manifestations,
- acteur dans diverses actions sociales et humanitaires,
- présent aux manifestations patriotiques de la Ville.

ELECTIONS MODE D'EMPLOI

Comment devient-on Conseiller Municipal des Jeunes ?

Tu dois te porter candidat aux élections du CMJ organisées dans ton établissement courant octobre 2018. Si tu es élu, tu seras conseiller pour deux ans.

Qui peut poser sa candidature aux élections ?

Tout élève de 5ème ou de 4ème résidant à Saint-Avold et inscrit dans un des collèges de la Ville en 2018/2019 peut poser sa candidature.

Comment poser sa candidature ?

Tu dois remettre à ton établissement une déclaration de candidature et une autorisation parentale. Elles seront disponibles dans ton collège début octobre 2018.

Y a-t-il une campagne électorale ?

Oui. Les candidats font campagne dans leur collège et présentent leur programme à leurs camarades.

Comment savoir si je suis élu ?

Le jour du scrutin, en fonction du nombre de voix que tu as obtenues, tu seras peut-être élu au Conseil Municipal des Jeunes.

Résultat des élections dans ton établissement le jour du scrutin.

Et ensuite ?

La mairie prendra contact avec toi pour une réunion d'information.

Le fonctionnement du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué d'une vingtaine de conseillers municipaux et comprend un Président et trois Vice-présidents, constituant le "bureau".

Son rôle principal est de proposer des projets pour les jeunes de la Ville.

Ainsi, les conseillers municipaux se répartissent, au début de leur mandat, dans des **commissions** de travail pour y **préparer et étudier leurs projets.**

Il existe 4 commissions de travail qui se réunissent au minimum deux fois par an :

- **Sports, culture et loisirs,**
- **Solidarité, citoyenneté et mémoire collective,**
- **Communication et nouvelles technologies,**
- **Prévention, éducation et orientation professionnelle.**

Une fois les projets des commissions fixés, les conseillers **se réunissent tous en séance pour voter et valider définitivement les projets à mener.** Ils seront ensuite soumis aux élus de la Ville pour être définitivement adoptés.

Les projets votés sont ensuite mis en oeuvre par le service Vie Associative de la Ville. **Les jeunes conseillers municipaux sont néanmoins invités à s'investir dans la mesure de leurs possibilités dans leur réalisation.**

Rôle des membres du CMJ

Le Président du CMJ

- Il participe aux séances du CMJ. Il y anime les débats et vote les projets.
- Il est président d'une des 4 commissions de travail où il anime les débats, propose et travaille sur les projets.
- Il porte l'écharpe du CMJ et est amené à représenter la Ville lors de cérémonies officielles.

Le Vice-président du CMJ

- Il participe aux séances du CMJ où il vote les projets.
- Il est président d'une des 4 commissions de travail où il anime les débats, propose et travaille sur les projets.
- Il porte l'écharpe d'élu et est amené à représenter la Ville lors de cérémonies officielles.

Le Conseiller Municipal des Jeunes

- Il participe aux séances du CMJ où il vote les projets.
- Il est membre d'une des 4 commissions de travail où il propose et travaille sur les projets.
- Il est amené à représenter la Ville lors de cérémonies officielles.

Les conseillers municipaux des jeunes sont accompagnés tout au long de leur mandat par des animateurs et des élus de la Ville



Installation du **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Avoid, (cérémonie officielle de prise de fonction des nouveaux conseillers du CMJ) aura lieu à l'Hôtel de Ville **en décembre** 2018 en présence du maire ou de son représentant, de conseillers municipaux et d'animateurs du CMJ de la Ville.

Les jeunes conseillers y éliront **leur Président et leurs 3 Vice-Présidents** et se répartiront dans les commissions.

Une fois installés, les membres du CMJ pourront donner vie à leurs idées avec l'aide des animateurs du CMJ et des élus de la Ville !

Une question, besoin d'aide ?

Ville de Saint-Avoid

Service Vie Associative - bureau 105

36, boulevard de Lorraine

57500 Saint-Avoid

Ton contact en mairie :

Agnès BROSSARD

a.brossard@mairie-saint-avoid.fr

Tél. 03.87.91.90.67

**SAINT
AVOLD**